

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs Commune de MONTLAUX 04230



Ce document a été établi conformément à la loi du 30 juin 2003 instituant l'obligation d'information du citoyen sur les risques naturels ou technologiques auxquels il est susceptible d'être exposé. Il a été établi à partir du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par les services préfectoraux.

A Montlaux la sécurité fait partie des priorités, c'est pourquoi nous avons mis en place un Poste de Commandement Communal, PCC pour mettre en application, en cas de catastrophe, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Afin de sensibiliser la population sur l'ensemble des risques susceptibles de toucher notre commune nous mettons à la disposition de tous les habitants de Montlaux un outil informatif le **DICRIM**.

Ce document

- Recense tous les risques auxquels la population peut être exposée
- Rappelle les comportements à adopter en cas d'alerte.

Ce document est à lire avec attention, et je vous invite à le consulter régulièrement. Il est disponible en Mairie ainsi que sur le site de la commune: www.montlaux.fr

Camille FELLER,
Maire de Montlaux

Un événement potentiellement dangereux – **ALEA** – est un **RISQUE MAJEUR** s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le Préfet élabore le D.D.R.M. (Dossier Départemental des Risques Majeurs).

Le Préfet réalise le Document d'Information sur les Risques Majeurs (document destiné au Maire).

Le Maire établit le D.I.C.R.I.M. (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs), par l'intermédiaire duquel il informe ses administrés.

Ces documents sont disponibles et consultables en Mairie

La Commune de Montlaux est concernée par plusieurs risques :

- Inondations
- Feux de forêt
- Séisme, mouvements de terrain, retrait et gonflement d'argile.
- Remontée de nappe
- Radon

NUMEROS TELEPHONE OU MAIL UTILES

Mairie : Tel : 04 92 77 09 85 / courriel : mairie.montlaux@orange.fr

Préfecture : 8 Rue Docteur Romieu 04000 DIGNE LES BAINS Tel : 04 92 36 72 00

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 04) Av Henri Jaubert 04990 DIGNE les BAINS Tel: 04 92 30 89 02

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement DREAL ZI St Joseph 04100 MANOSQUE Tel 04 92 71 74 00

L'alerte est donnée par le TOCSIN (Sonnerie de cloche à coups répétés et prolongés pour donner l'alarme en cas d'alerte, de catastrophe naturelle, d'incendie, de mobilisation générale, etc...) **et par voiture avec Haut Parleur.**

Connaitre les risques près de chez moi

Site internet : <https://www.georisques.gouv.fr/>

Renseigner votre adresse normalisée, vous connaîtrez les risques auxquels vous pouvez être confronter.

The screenshot shows the GÉORISQUES website interface. At the top, there is a navigation bar with the French Republic logo, the GÉORISQUES logo, and the tagline 'Mieux connaître les risques sur le territoire'. There are links for 'Contact' and 'Paramètres d'affichage', and a search bar with the text 'Rechercher'. Below the navigation bar, there are three tabs: 'Particulier', 'Collectivité', and 'Expert'. The main content area features a large illustration of a person standing in a landscape with mountains and a river. Overlaid on this illustration are several text boxes: 'Connaitre les risques près de chez moi', 'Veuillez renseigner votre adresse', a text input field labeled 'Adresse exacte' with a search icon and the text 'Accéder à mes risques', and two buttons: 'ou recherchez sur une carte...' and 'ou recherchez via une parcelle cadastrale...'.

RISQUE INONDATION



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

PENDANT :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Si possible, attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée,...)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

Si vous êtes en voiture :

Ne pas sortir. Gagner si possible une clairière, ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer vos phares pour être facilement repéré.

Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)

QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
- **NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE

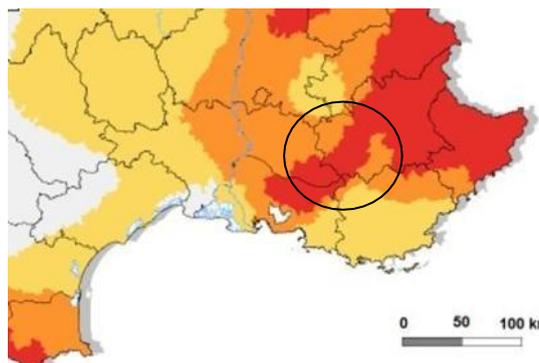
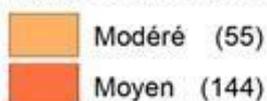
Selon le DDRM la commune de **MONTLAUX** est située dans une zone à risque faible **ZONE 1b**, mais à proximité de la vallée et de la faille de la Durance, donc avec un risque plus important (zone 2 sismicité moyenne)



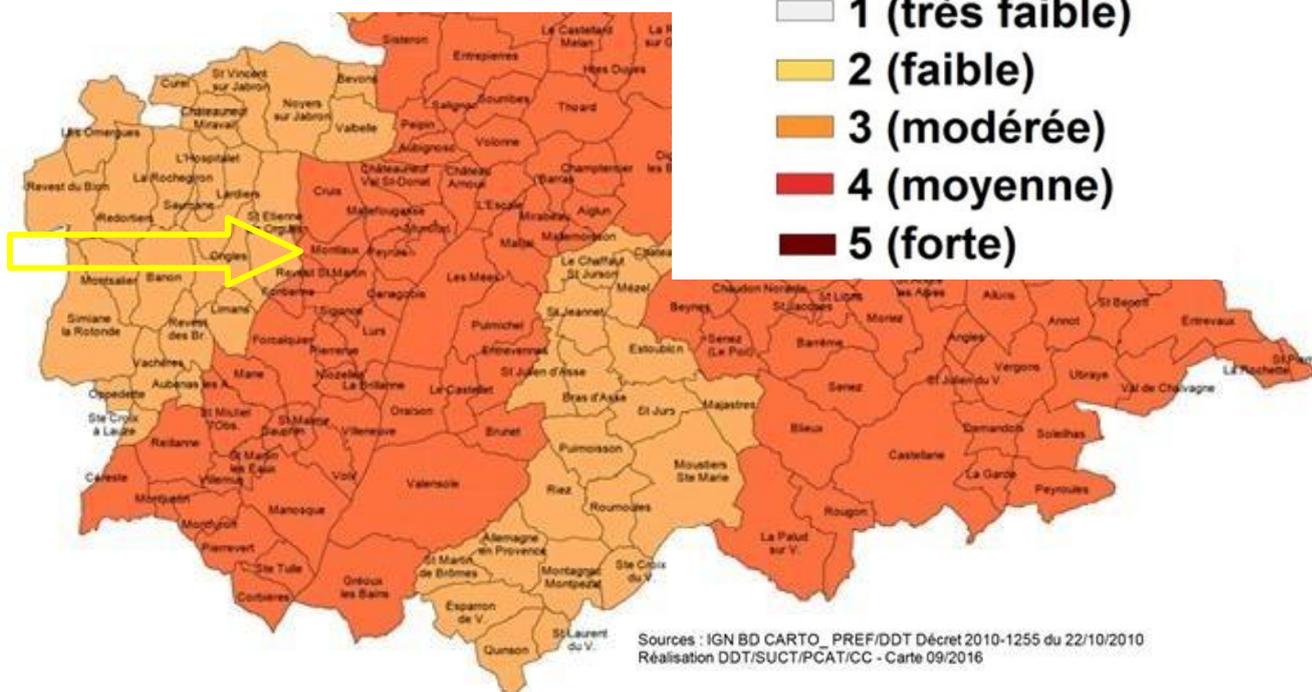
> Communes exposées aux phénomènes sismiques

La prise en compte du risque sismique dans les PPR approuvés dans le département n'a généralement pas fait l'objet d'étude de micro-zonage d'aléa spécifique. Elle se limite au rappel de la réglementation nationale. Ces documents ont été réalisés dans le cadre d'une approche multirisque.

Niveau de l'aléa sismique



Zones de sismicité



Sources : IGN BD CARTO_PREF/DDT Décret 2010-1255 du 22/10/2010
Réalisation DDT/SUCT/PCAT/CC - Carte 09/2016

Les bons gestes pendant un tremblement de terre

QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

- **SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer
- **ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami
- **ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Les bons gestes immédiatement après un tremblement de terre

Avant de quitter un bâtiment :

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- N'allumez aucune flamme, ne fumez pas.
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, et tentez d'avertir les autorités ou les services de secours, par exemple en composant le 18.
- Puis quittez le bâtiment.

Lorsque vous quittez un bâtiment :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge sur place.
- Eloignez-vous des constructions et cherchez un lieu isolé.
- Tenez-vous à distance des lignes électriques.

Si vous êtes enseveli sous les décombres tapez contre l'objet le plus sonore à votre portée pour vous manifester et attirer les secours.

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'homme. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les phénomènes observés ou susceptibles de se produire sur la commune de Montlaux sont :

- **les chutes de pierres et de blocs,**
- **les glissements,**
- **le ravinement.**

Des chutes de pierres et de blocs se produisent au niveau d'affleurements rocheux localisés.

Une zone de glissement particulièrement active concerne le versant entre la Colle et le Lauzon, au sud de la commune.

En rive droite du Lauzon, les terrains sont largement concernés par des phénomènes de ravinement qui affectent les marnes.

LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES

▶ À L'INTÉRIEUR D'UNE HABITATION

- Protégez-vous sous un meuble solide.



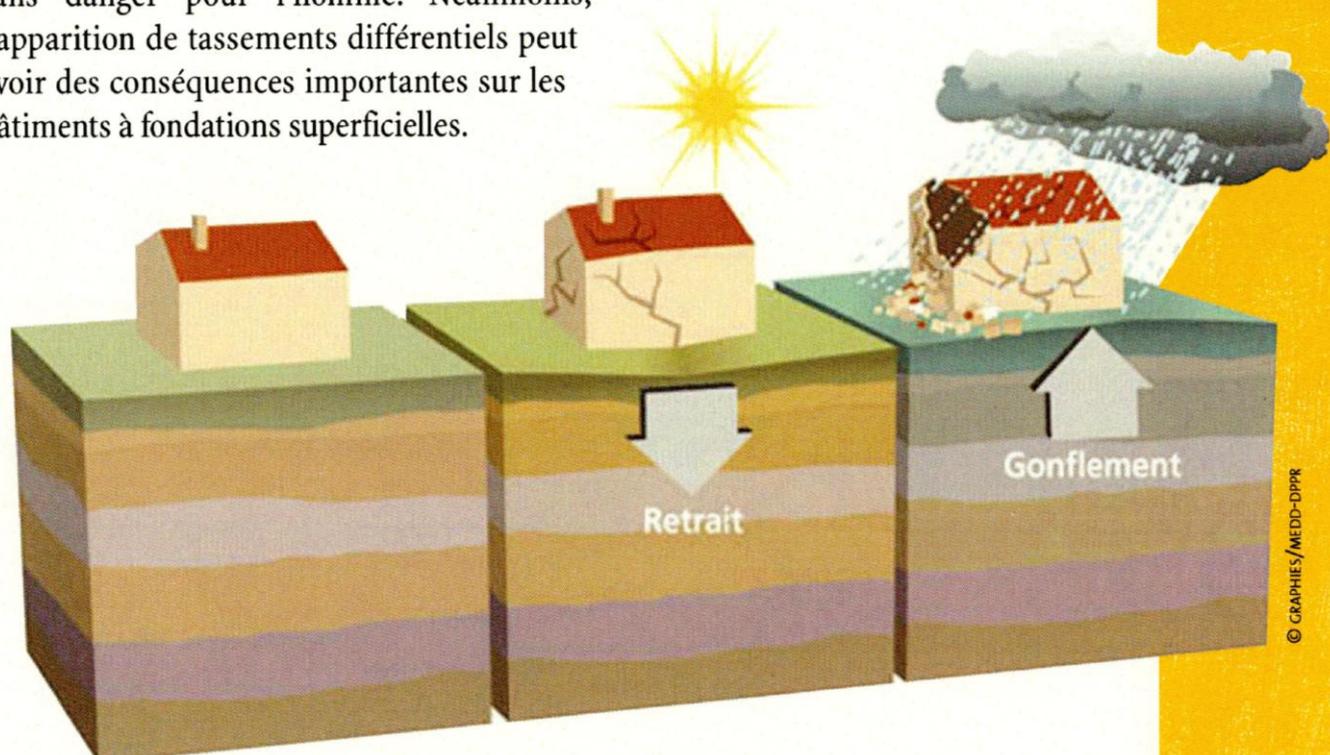
▶ À L'EXTÉRIEUR

- Fuyez latéralement par rapport à l'avancée du mouvement et tentez de gagner les hauteurs les plus proches.
- Dans l'urgence, protégez-vous derrière un rocher ou un arbre.

RISQUE RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface: on parle de **retrait**. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de **gonflement**.

La lenteur et la faible amplitude du phénomène de retrait-gonflement le rendent sans danger pour l'homme. Néanmoins, l'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

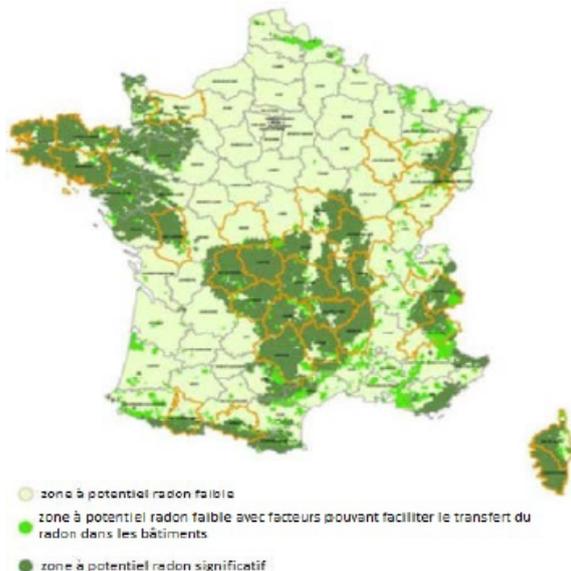


RISQUE REMONTEE DE NAPPE

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues. Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

RISQUE RADON

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m^3) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à $100 \text{ Bq}/\text{m}^3$. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Les bons réflexes dans toutes les situations



Préparez votre Kit

Sécurité

- ➔ Radio à pile.
- ➔ Lampes de poche (avec piles de rechange).
- ➔ Réserve d'eau potable et de nourriture.
- ➔ Papiers personnels.
- ➔ Médicaments urgents.
- ➔ Vêtements de rechange.
- ➔ Couvertures.



Informez-vous en écoutant la radio

Fréquence MHz

- ! France Bleu
- ! Provence : 101.8
- ! Alpes 1 Digne : 91.5
- ! Radio Zinzine : 100.7
- !



Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

Libérez les lignes pour les secours



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours



Evacuez ou confinez-vous

Selon la nature du sinistre



Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent

Ils sont en sécurité et pris en charge.

N° de Tel Utiles

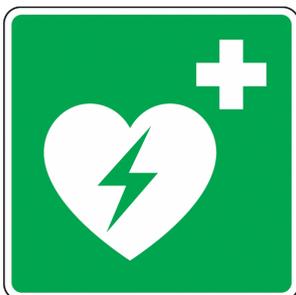
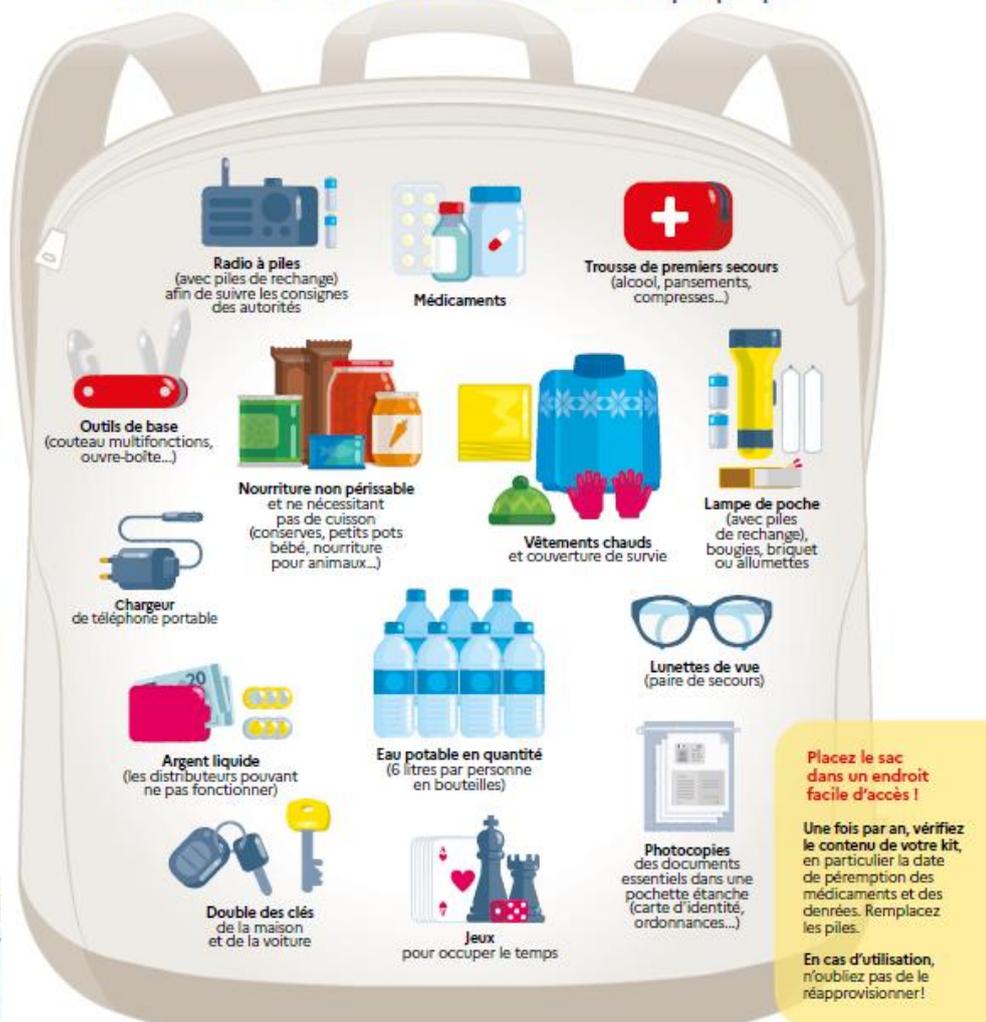
MAIRIE : téléphone 04 92 77 09 85
Pompiers : **18** ou **112** depuis un portable
Gendarmerie : **17**
Samu : **15**

**En cas de crise se renseigner au PCC
(Poste de Commandement Communal)
: la cellule de crise se trouve
3 Rue des Jacons**

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



A retenir

Un défibrillateur cardiaque est disponible à l'entrée de la salle culture et loisirs : 73 Chemin des Moulins

MAIRIE de Montlaux 04230
mairie.montlaux@orange.fr